



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la Préfecture du DOUBS - NAF 9499Z - SIRET 53243048500021

Formation des Experts de Justice

Session du Vendredi 14 octobre 2022 - de 14h00 à 18h00

Le système pénitentiaire français.

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON

Salle modulable - 1^{er} étage

1 rue Mégevand

25000 BESANCON

SESSION de FORMATION EJ 4
Le système pénitentiaire français : un grand inconnu

Objectifs pédagogiques :

- Découverte d'un milieu méconnu

Être capable :

- Comprendre le fonctionnement du système pénitentiaire français dans sa globalité et le rôle de l'incarcération.

Pour savoir :

- Le comportement l'attitude à adopter par l'Expert amené à réaliser une expertise dans un lieu de privation de liberté.

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'appel de Besançon ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature près le Procureur de la République ;
- Avocats ;
- Magistrats du parquet et du siège.

Durée de la formation :

4 heures – remise d'une attestation de suivi et d'assiduité.

Tarif :

Membres CEJCA, postulants et avocats : 60,00 €.

Non-membre de la Compagnie : 100,00 €.

Offert pour les magistrats.

PLAN DE FORMATION

14h00 - 14h10 :

*Présentation des conférenciers par Monsieur **David BLOND**, Président de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'appel de Besançon.*

14 h10 – 14h40 :

*Introduction et les droits des personnes privées de liberté par Madame **Clémence LAVIGNE**, Docteure en droit constitutionnel, responsable des affaires juridiques de l'Université Bourgogne-Franche-Comté.*

14 h 40 – 14h50 :

Questions – réponses

14h50 - 15h20 :

*Les lieux de privation de liberté et organisation du Système Pénitentiaire par Monsieur **Patrick LEPOUZE**, directeur de la maison d'arrêt de Besançon.*

15 h 20 – 15 h30 :

Questions

15h30 – 16h00 :

*L'accès aux soins en détention – Constats et recommandations par Monsieur **Luc CHOUCHKAIEFF**, Contrôleur Général des Lieux de privation de Liberté*

16 H 00 - 16 H10 :

Questions

16h10 – 16h25 :

Pause

16h25 – 16h55 :

*L'application des peines par Monsieur **Robert PECH**, Juge d'Application des Peines au Tribunal Judiciaire de Besançon*

16h55 – 17h05 :

Questions

17h05 – 17h35 :

*La prison et après : le rôle du service de probation et insertion par Monsieur **Jean-Claude ELIAC** Directeur Régional du Service de Probation et Insertion*

17h35 - 17h45 :

Questions et débat avec la salle.

17h45 – 18h00 :

Distribution des QCM

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques et cas pratiques
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée